



RPN Classification 7

"Onde de choc dans le pays pour clamer l'urgence sociale... pourtant l'Ucanss fait l'autruche"

Le 9 juin, Macron dissout l'Assemblée nationale.

Face à la menace de voir l'extrême droite arriver au pouvoir, la CGT a pris une décision historique : mettre toutes ses forces militantes dans la bataille politique pour faire barrage au RN en faisant « front populaire » ! La FNPOS CGT regrette que l'employeur n'ait pas pris en compte la gravité du moment, en maintenant les groupes de travail. Notre institution est pourtant une des premières cibles de l'extrême droite. Pour rappel, le RN souhaite supprimer toutes les cotisations sociales, conditionner les aides sociales en mettant en œuvre la priorité nationale et supprimer l'aide médicale d'État. Autant dire que le financement et les valeurs de la Sécurité sociale seraient mis à mal avec une incidence certaine sur nos activités, nos emplois, nos salaires et nos classifications.

Cela étant dit, le cordon sanitaire anti extrême droite a fonctionné. Les choses ont évolué. Pourtant tout reste à faire pour répondre à l'urgence sociale. Le COMEX de l'Ucanss doit changer de cap pour répondre favorablement aux besoins des salariés de l'institution à l'instar de l'aspiration des travailleurs et travailleuses du pays.

C'est pourquoi, la FNPOS CGT a rappelé l'urgence de la tenue d'une nouvelle négociation paritaire sur la valeur du point. 2024 ne doit pas être une année blanche !

De même la FNPOS CGT a demandé l'activation de la clause de revoyure du protocole sur la participation de l'employeur aux titres restaurant, pour porter la part patronale au plafond d'exonération (7, 18€ en 2024).

Stoïque l'Ucanss campe sur sa position. D'ailleurs aucune des propositions portées par les organisations syndicales lors des groupes de travail n'a été retenue.

Une des conséquences directes est que rien ne sera suffisamment garanti au moment de la transposition dans la nouvelle grille de classification. Beaucoup trop d'arbitrages se feront localement.

L'employeur meuble les réunions successives pour présenter un simple lifting de la classification actuelle :

- Tout est contraint par une enveloppe budgétaire insuffisante qui empêche toute refonte ambitieuse de la classification ;
- 1^{er} niveau à peine au-dessus du SMIC en vigueur (+21,29€), mais une nouvelle revalorisation automatique du SMIC est attendue avant la fin de l'année ;
- Relèvement des coefficients de base sans cohérence avec la reconnaissance du travail réel mais pour satisfaire le seul besoin d'attractivité ;



- Progression exponentielle injustifiée entre les coefficients de base, intensifiant l'iniquité entre employés et cadres ;
- Relèvement des coefficients de base compensé, au moment de la transposition, par la baisse des points de compétences déjà acquis (fongibilité) ;
- Grille administrative validée par l'employeur avec l'insertion de 2 niveaux intermédiaires 4B et 5C, prétendument pour donner des perspectives de parcours professionnels ;
- Évolution possible de certains emplois sur plusieurs niveaux sur arbitrage de l'employeur local en fonction des activités au regard des critères classants (connaissances et technicité, complexité, autonomie, relations et communication, animation et management) ;
- Ni déclassement, ni perte de salaire ou de statut ;
- Nouveau dispositif sous forme de prime ou de points pérennes pour la reconnaissance de la mobilité vers un autre emploi d'un même niveau ;
- L'employeur souhaite conserver la proportion existante entre les mesures automatiques (points d'expérience) et les mesures individuelles (points de compétences) présenté comme un point dur de la tutelle, jugeant la part "fixe" de nos salaires déjà bien trop dominante (coefficient X valeur du point) comparativement à la part "variable" (primes non pérennes) ;
- Que restera-t-il de l'enveloppe budgétaire pour une mesure générale au profit des personnels en place ? A ce jour, rien n'est précisé.

Vous l'aurez compris, malgré le nécessaire changement de cap initié à la suite des élections législatives, la direction fonce tête baissée dans un projet de classification qui ne répond toujours pas aux attentes des agents.

Nous devons continuer à mettre la pression partout pour imposer un changement radical dans l'attente d'un gouvernement plus à même d'entendre nos revendications.

| La CGT revendique | Réponse Ucanss |
|--|---|
| <p>La sortie de cette logique de négociation d'une révision de la classification avec une enveloppe contrainte et insuffisante (90% seraient consommés uniquement par la seule transposition sur la nouvelle grille sans fongibilité). Le budget alloué pour cette classification (soit 153 M€) ne permet donc pas une refonte ambitieuse, pour la CGT c'est plus du double qui serait nécessaire.</p> <p><i>Pas question pour la CGT que le contexte politique et l'urgence sociale soient ignorés : l'Ucanss doit retourner demander une rallonge budgétaire aux tutelles.</i></p> | <p><i>L'Ucanss botte en touche en renvoyant la responsabilité aux tutelles.</i></p> |

| La CGT revendique | Réponse Ucanss |
|--|---|
| <p>Une grille sur davantage de niveaux permettant d'éviter le tassement des premiers niveaux et permettre une réelle progression linéaire (+35 points entre chaque niveau)</p> | <p><i>L'Ucanss refuse de desserrer la grille en intercalant des niveaux intermédiaires ralentissant la progression sur les premiers niveaux</i></p> |
| <p>La révision régulière des grilles de classification en tenant compte de l'évolution du SMIC et des prix afin notamment d'éviter la "smicardisation".</p> | <p><i>A nouveau, l'Ucanss botte en touche et répond dans un premier temps par la négation concernant toute forme d'indexation des salaires.</i></p> |
| <p>La CGT réitère sa demande d'une mesure de points garantis en cas de non-attribution de points de compétence au terme de plusieurs années.</p> | <p><i>L'Ucanss reste opposée à toute nouvelle mesure automatique.</i></p> |
| <p>Afin d'éviter l'arbitraire au niveau local, à l'occasion de la transposition, la CGT revendique que soit annexée à l'accord une table de transposition ainsi que la mise en place d'une commission nationale de suivi de l'accord. Il serait pertinent de prévoir dans l'accord de permettre un accompagnement par les IRP locales.</p> | <p><i>A ce stade, l'Ucanss ne semble pas opposée à la table de transposition.</i></p> |

Prochaines RPN Classification :

le jeudi 5/09, le mardi 17/09, le lundi 30/09, le vendredi 11/10 et le mardi 29/10